

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 mars 2023

Le détail des informations débattues en séance figure dans le document pdf joint

Le Comité d'intérêt local (CIL) Centre Presqu'île, est un lieu d'information et de dialogue, chargé de défendre le cadre de vie des habitants de la presqu'île face aux élus et aux pouvoirs publics

Rive droite du Rhône

Un réaménagement de la Rive droite du Rhône est actuellement à l'étude, avec diminution des voies de circulation et suppression de nombreuses places de stationnement, mais ceci sans aucune étude sur les flux de circulation, sachant que sur l'axe nord-sud passent 80.000 véhicules par jour. La suppression de la trémie Bellecour est présentée comme un invariant, or il nous semble qu'il conviendrait d'étudier sa couverture pour réaliser un grand terre-plein au-dessus. La suppression de nombreuses places de stationnement sans étude préalable, est inadmissible. CPI a attiré l'attention des élus sur ces points, en leur précisant qu'avant toute décision des études doivent être faites quant aux conséquences engendrées, mais pour l'instant ses conseils sont marginaux.

Il est un fait qu'une diminution de la circulation, principalement de transit, au nord de Bellecour est nécessaire, tout en préservant l'accès aux logements et aux commerces, car il faut avoir en ligne de mire la conservation d'une presqu'île vivante et habitée, en laissant les riverains posséder une voiture, dont ils ne se servent généralement que pour des trajets hors de la cité, pour lesquels l'autopartage prôné par la ville, n'est pas une solution !

Pour la concertation « Presqu'île à Vivre » deux scénarios étaient présentés ;

Dans le scénario A, la circulation est maintenue rue Grenette et les bus continuent de passer à l'Hôtel de Ville qui est un hub extrêmement utilisé. En revanche dans le scénario B, la rue Grenette et le nord de la rue de la République sont piétonnisées, et les bus reportés vers les quais de Saône par la rue Grenette, il y a donc rupture de correspondance notamment avec le métro C, d'où dégradation de l'offre de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite et les habitants de la Croix Rousse. A Bellecour, pour construire la voie lyonnaise N°12 pour les vélos, au nord de la place, les bus stationnant actuellement à l'est côté Antonin Poncet, vers la sortie du métro, seront reportés à l'ouest. Rupture de charge également, cela est inadmissible !

Le Cil s'est exprimé à plusieurs reprises à propos du scénario B qu'il réfute, lui préférant le scénario A, ainsi qu'à propos de la suppression de nombreuses places de stationnement. Au sud de Bellecour, où il y a peu de parkings, celui-ci est particulièrement à conserver. Car il ne faut pas se leurrer, la circulation ne va pas s'évaporer comme le pense Bruno Bernard, président de la Métropole. Celle-ci se dirige actuellement vers le scénario B qui n'apportera aucun avantage, mais des inconvénients aux habitants de la presqu'île. Aussi le CIL a-t-il multiplié les interventions médiatiques, aussi bien à la télévision (FR3, BFM TV), que par voie de presse. Un courrier signé par dix-sept associations d'habitants et de commerçants du centre-ville, a été envoyé à la Métropole et à la Ville de Lyon, pour s'élever contre ce scénario B.

Zone à trafic limité

Bien sûr un apaisement de la presqu'île est nécessaire, mais pour le CIL, il faut commencer par mettre en place la Zone à Trafic Limité (ZTL), et en fonction des retours d'expérience et des études d'impact non encore fournies, prendre les bonnes décisions. Il n'y a pas de projet global, autre que celui d'éradiquer la voiture du centre-ville, tout est fait par petit bouts, sans connaissance des impacts ni concertation. En effet, où est la cohérence en restreignant la circulation, et en créant plus de bouchons donc de pollution ? La première des choses serait de concevoir la vie dans la ZTL, avant de décider des scénarios A ou B

, CPI essaie de travailler de manière constructive, mais la multiplication des petits projets ne lui facilite pas la tâche ! Compte tenu de l'annonce faite par la métropole et la mairie de se diriger vers le scénario B, L'association envisage de faire un recours gracieux. Le CIL a contacté un cabinet d'avocats en vue d'une action concertée avec les autres associations. Un courrier d'avocat pourrait donc être envoyé immédiatement après les délibérations prévues au conseil métropolitain du 27 mars. Aussi invite-telle les autres CIL concernés (RVL, Croix-Rousse, Sud Presqu'île Confluence et d'autres), à la rejoindre.

Le CIL qui a plus de soixante adhérents et un les effectifs sont stables grâce à un renouvellement des membres.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Il est demandé à chacun de payer, dans la mesure du possible, sa cotisation par virement.

Elections du Conseil d'Administration

Les mandats de Mme Lafont et de MM Marec, Guitton, Paul et Sordet sont renouvelés

MM Balaÿ et Verne n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

La candidature de Mme Montserrat Ferrez Hernandez comme administratrice est approuvée.

Le Président
Bernard Colombaud

Le secrétaire
Bruno Lépine